



Le saire reel ne correspond pas a l annonce

Par **corrado**, le **14/05/2011** à **15:19**

Bonjour,

je me permet de vous ecrire j ai repondu a une offre d'emploi dans une societe prive ferroviere qui m'indiquait un salair annuel hors prime de 21000euro par an soit 1615.38 par moi. apres une formation de 5 mois et un demenagement de 400km mon salaire de base brut est de 1393 euros et mon net en moyenne de 1350 toutes primes comprises (nuit/dimanche/etc) . j ai franchement l'impression d avoir ete duppé et me retrouve dans une position delicate ayant demenage a 400km de mes enfants! EST CE LEGAL?
merci pour votre reponse

Par **Cornil**, le **15/05/2011** à **16:05**

Bonjour Corrado

- 1)As-tu signé un contrat, et si oui que prévoyait celui-ci?
 - 2) le salaire que tu indiques percevoir est-il pendant la période de formation et si oui, à l'issue de celle-ci n'est-il pas prévu une augmentation?
- bon courage et bonne chance.